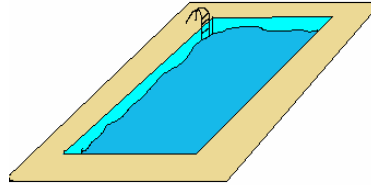




AQUANET

TRAITEMENT ALGICIDE des EAUX de BASSINS et PISCINES



PROPRIETES :

AQUANET est dispersable dans l'eau en toutes proportions et aux concentrations d'utilisation préconisées, ne présente pas de toxicité ou nocivité pour l'épiderme, les muqueuses.

AQUANET possède une fonction inhibitrice du développement des algues et bactéries dans les eaux et son action est complémentaire et compatible avec le traitement des eaux de bassins, piscines, réserves d'eau, bâches de stockage, etc..., effectué avec des composés bactéricides halogènes (chlore, etc...)

Son pouvoir algicide efficace à très faible dose d'emploi, satisfait aux tests algicides sur les algues vertes se développant dans les piscines notamment (algues vertes à développement hivernal type CHLORELLA VULGARIS).

AQUANET est utilisé pour la protection contre le développement des algues et la flore bactérienne indésirable, des eaux de piscines, bassins, réserves d'eau, bâche de stockage.

COMPOSITION :

Préparation à base d'ammoniums quaternaires à fonctions algicide, bactéricide.

Etiquetage Biocide (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et Directive 98/8/CE) :

Nom	CE	%	TP
CHLORURE DE DIDECYLDIMETHYLAMMONIUM	230-525-2	49.95 g/kg	02

ÉTAT PHYSIQUE	: Liquide.
MASSE VOLUMIQUE	: 995 g/l +/- 20 g/l.
RÉACTION CHIMIQUE	: Neutre.
IONOGÉNÉITÉ	: Cationique.
ODEUR	: Sans odeur.
ASPECT	: Translucide
COULEUR	: Bleue (colorant alimentaire E 131)

MODE D'EMPLOI : AQUANET

Selon le cas, nettoyage de la piscine ou des bassins, remise en eau et apport de la quantité de bactéricide au moment du remplissage (généralement de 0,6 à 1 ppm de chlore) l'ajout d'algicide AQUANET est réalisé 24 heures après à la dose suivante :

	QUANTITÉ D'ALGICIDE	VOLUME EAU BASSINS ou PISCINE
TRAITEMENT INITIAL par exemple à la mise en eau du bassin ou de la piscine et TRAITEMENT D'APPOINT 1 fois par semaine	1 litre à pré-diluer dans 10 litres d'eau	100 m³
TRAITEMENT DE CHOC destruction de l'apparition d'un développement d'algues	4 litres à pré-diluer dans 10 à 20 litres d'eau	100 m³

NB : De plus, tenir compte également des volumes d'eau de complément ajoutés pour remise à niveau ou apportés par la pluie.

NOTA : La pré-dilution dans l'eau permet de répartir d'une manière homogène l'algicide dans l'eau de la piscine. Les conditions ambiantes locales influent sur la vitesse de prolifération des algues (température, ensoleillement, fréquentation de la piscine, etc...). Surveiller quotidiennement la qualité de l'eau afin de réaliser préventivement les traitements d'appoints à une fréquence suffisamment rapprochée et d'éviter le développement des algues.

PRECAUTIONS D'EMPLOI ET STOCKAGE :

Comme pour tout produit algicide : conserver le produit concentré hors de la portée enfants et éviter le contact du produit non dilué, avec les yeux, la peau. Ne pas ingérer.

Protéger du gel au stockage.

Refermer l'emballage après chaque utilisation.

Ne pas utiliser pour les EAUX des BASSINS renfermant des POISSONS.

Ne pas mélanger avec des savons ou détergents de caractère anionique.

Léa M. collectivités – 427 avenue de Limoges - 79000 NIORT
Tel : 05.49.77.08.25 - Fax : 05.49.77.08.29 - E-mail : lea.m.collectivites@orange.fr

SARL au capital de 5 000 € - RCS Niort B 479 221 905- SIRET 479 221 905 00025 - APE 4778C - TVA FR 15 479 221 905